

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 02696

Numéro SIREN : 409 715 075

Nom ou dénomination : A G M SANITAIRES ASSOCIES GUIBERT MARTINEZ SANITAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 21974

21974

AGM SANITAIRES
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 500,00 Euros n° de
Siège social : 2 rue Etienne Péroux dépôt
2 rue Etienne Péroux
78600 MAISONS LAFFITTE
R.C.S : B409715075 VERSAILLES



n° de
gestion

16 SEP. 2023

Quin.

n° de
chaque

----- n° de
facture

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/06/2023
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir un bénéfice de 12 506,57 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 8 151,89 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 20 658,46 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 20 658,46 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 20 658,46 Euros

Pour copie certifiée conforme
La gérance

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AGM SANITAIRES		Néant ☐
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 500...)		DA	16 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	1 650
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	(4 712)
	Report à nouveau		DH	8 152
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	12 507
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (II)		DL	34 097
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	66 849
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	20 459
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	71 960
	Dettes fiscales et sociales		DY	39 320
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	2 233
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	200 821	
Écarts de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	234 918	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Écart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGI n° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AGM SANITAIRES

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE	FF
		FG	489 629	FH	FI 489 629
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	489 629	FK	FL 489 629
	Production stockée *				FM (18 033)
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 431
	Autres produits (I) (11)				FQ 5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 472 032
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 145 230
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV (1 156)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 66 970
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 2 120
	Salaires et traitements *				FY 143 263
	Charges sociales (10)				FZ 86 670
	DOTATIONS D'EXPLOITATION $\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions *} \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right. \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array}$				GA 1 489
					GB
					GC 16 249
	Autres charges (12)				GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE 5
					GF 460 839
					GG 11 193
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 1 358
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 1 358
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					
					GV (1 358)
					GW 9 835

(R1/NVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AGM SANITAIRES		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 956	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 956	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	285	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	285	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	2 671	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	474 988	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	462 482	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	12 507	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES STATIONNEMENT			285			
REGULARISATION COMPTE DE TIERS				2 956		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										AGM SANITAIRES										Néant ☐ *							
CADRE A										IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
																				1		2		3			
																				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I		CZ		D8		D9											
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II		KD	21 897	KE		KF											
CORPORELLES	Terrains											KG		KH		KI											
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9							KJ		KK		KL												
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1							KM		KN		KO												
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2							KP		KQ		KR												
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3						KS	5 840	KT		KU												
		Installations générales, agencements, aménagements divers *									KV		KW		KX												
		Matériel de transport *									KY	13 800	KZ		LA												
		Matériel de bureau et mobilier informatique									LB	1 964	LC		LD												
	Emballages récupérables et divers *									LE		LF		LG													
	Immobilisations corporelles en cours											LH		LI		LJ											
	Avances et acomptes											LK		LL		LM											
	TOTAL III											LN	21 604	LO		LP											
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G			8M		8T											
		Autres participations									8U		15	8V		8W											
		Autres titres immobilisés									IP			IR		IS											
Prêts et autres immobilisations financières									IT		3 997	IU		IV	291												
TOTAL IV									LQ		4 012	LR		LS	291												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										OG		47 512	OH		OJ	291											
CADRE B										IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
																				par virement de poste à poste		1		2		3	
																				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I		IN		CO		D0		D7									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II		IO		LV		LW	21 897	IX	21 897								
CORPORELLES	Terrains									IP			LX		LY		LZ										
	Constructions	Sur sol propre									IQ		MA		MB		MC										
		Sur sol d'autrui									IR		MD		ME		MF										
		Inst. gales, agencts et am. des constructions									IS		MG		MH		MI										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT			MJ		MK	5 840	ML	5 840									
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers									IU		MM		MN		MO										
		Matériel de transport									IV		MP		MQ	13 800	MR	13 800									
		Matériel de bureau et informatique, mobilier									IW		MS		MT	1 964	MU	1 964									
	Emballages récupérables et divers *									IX		MV		MW		MX											
	Immobilisations corporelles en cours									MY			MZ		NA		NB										
Avances et acomptes									NC			ND		NE		NF											
TOTAL III									IY			NG		NH	21 604	NI	21 604										
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ			OU		M7		OW										
	Autres participations									IO			OX		OY	15	OZ										
	Autres titres immobilisés									II			2B		2C		2D										
	Prêts et autres immobilisations financières									I2			2E		2F	4 287	2G										
	TOTAL IV									I3			NJ		NK	4 302	2H										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4			OK		OL	47 803	OM	43 500									

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AGM SANITAIRES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AGM SANITAIRES

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 621	PF		PG		PH	1 621
TOTAL I		RK	1 621	RM		RN		RO	1 621
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 574	QA	173	QB		QC	5 747
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	12 163	QI	1 133	QJ		QK	13 296
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 604	QM	183	QN		QO	1 787
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	19 342	QV	1 489	QW		QX	20 831
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	20 963	ØP	1 489	ØQ		ØR	22 452

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RI	RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NI			NI				NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AGM SANITAIRES				Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	19 782	6U	16 249	6V	431	6W	35 600
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	19 782	TY	16 249	TZ	431	UA	35 600
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	19 782	UB	16 249	UC	431	UD	35 600
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		16 249	UF	431				
	UG			UH					
	UJ			UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AGM SANITAIRES

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	4 287	UV		UW	4 287			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	150 018		150 018					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 235		2 235					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 256		20 256					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	618		618					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	1 350		1 350					
	TOTAUX		VT	178 764	VU	174 477	VV	4 287			
	REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	66 849		66 849						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	71 960		71 960						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 519		23 519						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 802		14 802						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	999		999						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	20 459		20 459						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 233		2 233						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	200 821	VZ	200 821						
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	13 151	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 234 917,75 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 12 506,57 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Parts bénéficiaires

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Matériel et outillage industriels	4 a 5 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	21 897		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	5 840		
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport	13 800		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 964		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	21 604		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	15		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 997		291
TOTAL	4 012		291
TOTAL GENERAL	47 512		291

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			21 897	21 897
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			5 840	5 840
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport			13 800	13 800
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 964	1 964
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			21 604	21 604
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			15	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			4 287	
TOTAL			4 302	
TOTAL GENERAL			47 803	43 500

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 621			1 621
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	5 574	173		5 747
Installations, agencements divers				
Matériel de transport	12 163	1 133		13 296
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 604	183		1 787
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	19 342	1 489		20 831
TOTAL GENERAL	20 963	1 489		22 452

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	173				
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	1 133				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	183				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 489				
TOTAL GENERAL	1 489				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	19 782	16 249	431	35 600
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	19 782	16 249	431	35 600
TOTAL GENERAL	19 782	16 249	431	35 600
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		16 249	431	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 287		4 287
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	150 018	150 018	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 235	2 235	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	20 256	20 256	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	618	618	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 350	1 350	
TOTAL GENERAL	178 764	174 477	4 287
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	66 849	66 849		
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	71 960	71 960		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 519	23 519		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	14 802	14 802		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	999	999		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	20 459	20 459		
Autres dettes	2 233	2 233		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	200 821	200 821		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 151			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7 - AUTRES TABLEAUX

7.1 - FONDS COMMERCIAL

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
fonds commercial				20 276

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	2	
Ouvriers		
TOTAL	4	

Commentaires:

8.2 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		15 605	
TOTAL		15 605	

Commentaires:

Montant non provisionné au bilan. Montant déterminé selon la convention collective.

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir des paramètres économiques, sociaux et techniques suivants :

L'augmentation annuelle des salaires est de 1% constant. Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 2.5% inflation comprise.

Le départ est prévu à 62 ans, le taux de rotation retenu est de 1% constant, le taux de charges sociales patronales est de 45%. Le départ intervient à l'initiative du salarié.

L'année de calcul retenue est 2019, la table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV88/90, la méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année. Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

L'indemnité de départ à la retraite des ouvriers est prise en charges par la caisse PRO BTP